



LYSTER



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

À toute personne intéressée :

AVIS PUBLIC vous est donné, par la soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster :

QU'en vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil municipal est autorisé à siéger à huis clos et que les membres du conseil sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

QUE la municipalité informe sa population que le conseil municipal va siéger à huis clos et que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances, et ce, jusqu'à nouvel ordre ;

QUE les citoyens sont invités à poser leurs questions par courriel à info@lyster.ca avant chaque séance, en indiquant clairement que c'est une question pour le conseil municipal, ou par téléphone au 819-389-5787 poste 1.

Donné à Lyster, le 31 mars 2020.

Suzy Côté

Directrice générale et secrétaire-trésorière